



L'édito des élus

Rouchounes, Rouchoux

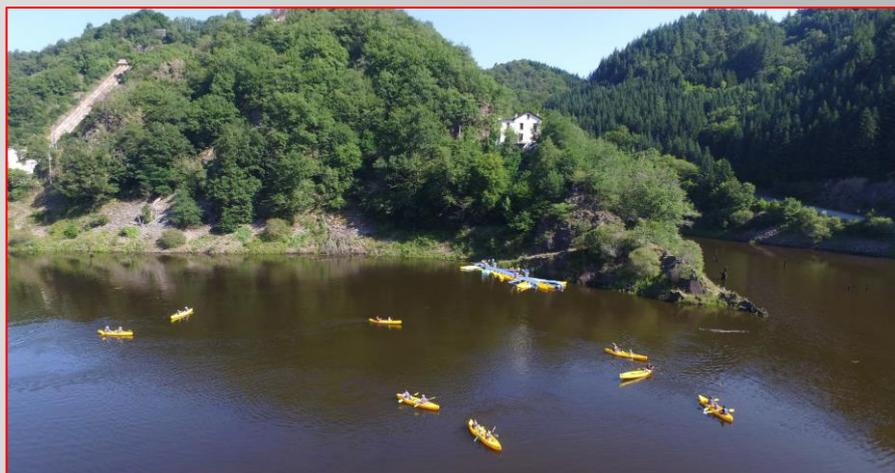
La municipalité a accueilli fin mai sa nouvelle secrétaire de mairie. Delphine MINARD a ainsi succédé à Catherine SOUBRANE qui, selon la formule consacrée a fait valoir ses droits à la retraite. Delphine, déjà en poste sur une autre mairie, s'est adaptée sans problèmes aux exigences qu'imposent sa fonction et en particulier à la dématérialisation. Le conseil municipal et l'ensemble du village lui souhaitent la bienvenue.

De cet été 2018 marqué par la sécheresse nous tenions à retenir deux constats que nous jugeons réellement inquiétants.

Le premier concerne les ressources en eau qui, sous l'effet conjugué du réchauffement climatique et des activités humaines, sont en phase de déclin tant au niveau de la quantité que de la qualité. Cette évidence nécessite d'engager rapidement une gestion à long terme qui devra, entre autres objectifs, faire changer les pratiques des gros consommateurs d'eau. Nouvelle Aquitaine a adopté le 26 juin une stratégie régionale (avec 5 enjeux prioritaires) en faveur de la préservation de l'eau. Nous espérons que les actions préconisées ne resteront pas au stade des projets....

Le second constat est relatif à l'augmentation du prix des carburants qui pénalise lourdement tous ceux qui habitent hors des zones urbaines. En effet, les ruraux sont totalement dépendants de l'automobile et doivent faire face à des hausses qui impactent leur pouvoir d'achat. Dans le budget global des ménages le poste budgétaire du transport se place en 3^e position après l'alimentation et le logement. Nous avons majoritairement choisi de nous installer et de vivre à la campagne afin d'y trouver une certaine qualité de vie. Face aux dépenses supplémentaires que le gouvernement nous impose, mais également face à la disparition progressive des services publics de proximité ce choix de vie sera-t-il bientôt un luxe ?

Bel automne à toutes et à tous.



DU PONT DE ROTABOURG A LA CROIX D'ANGLARS

✓ Repas de la commune : Il aura lieu le dimanche 28 octobre à 12H 30 chez Annette à Saint Etienne la Geneste. Vous avez jusqu'au 20 octobre pour retourner votre bulletin d'inscription.

✓ Travaux dans un gîte saisonnier : Ces travaux ont été effectués dans un des deux gîtes situés derrière notre ancienne école (le Rouchou). Ils ont permis, comme l'an dernier dans le gîte mitoyen de procéder à la réfection complète de la salle de bain avec principalement le remplacement de la baignoire par une douche italienne.

Coût des travaux : 8781,64 € TTC



✓ Aménagement des WC handicapés à la salle polyvalente : Cette intervention, réalisée par l'entreprise Roussel, a permis de répondre aux obligations imposées aux ERP (Etablissements Recevant du Public) par la loi relative à l'accessibilité. Cette mise en conformité devra désormais faire l'objet d'un contrôle spécifique par un organisme agréé.

Coût de l'aménagement : 7261,27 € TTC

Subventions : Département 1512,75 €, DETR 1936,33 €



✓ Electrification du chalet du City Stade : Cette structure bois, propriété de la commune et utilisée en été par le comité des fêtes, était auparavant alimentée en électricité par une simple rallonge. Par souci de sécurité, le chalet a été raccordé au réseau et donc mis en conformité au niveau de l'électricité.

Coût des travaux : 4006,96 € TTC

- Enedis (raccordement souterrain) : 1 255,97 €
- Entreprise Prévét (aménagement électrique intérieur) : 1277,39 €
- Entreprise Mattioz (tranchée pour passage d'une gaine) : 1248,00 €
- Dekra (contrôle pour attestation CONSUEL) : 225,60 €



VIDANGE DE LA LAGUNE

Le curage des boues des lagunes est une opération indispensable pour le maintien d'un bon niveau d'épuration des eaux usées avant rejet en milieu récepteur. Il s'agit d'une opération importante et contraignante d'un point de vue technique, réglementaire et budgétaire. Pour rappel le lagunage du bourg est exploité par notre collectivité. Cette dernière a confié les prestations de vidange à l'entreprise briviste TERRALYS (filiale de SUEZ) qui est intervenu sur site du 28 au 30 août.

Avant le début des travaux, une analyse des sédiments avait été effectuée, analyse qui a permis d'attester la conformité de ces derniers pour une valorisation agricole. La réalisation d'un plan d'épandage, déposé pour instruction aux services de la DDT, a alors été engagée. Les parcelles mises à disposition pour l'épandage (7,57 ha) appartenaient à deux exploitants agricoles : Mrs LACHAUD et CUSSAC.

Le pompage a été précédé (et ce au moyen d'un agitateur) par deux interventions : homogénéisation et chaulage des boues. Le chaulage consiste à incorporer puis mélanger aux eaux usées de grosses quantités de chaux afin de tuer les bactéries. Les boues ont alors été pompées puis transportées dans une tonne à lisier sur les terrains destinés à l'épandage. Cette action s'est effectuée à l'aide d'un enfouisseur, outil qui injecte les boues directement dans le sol grâce à un système de 12 disques. L'utilisation de l'enfouisseur limite l'impact olfactif de la prestation et permet de s'affranchir des risques de ruissellement des boues.



Les opérations concernant cette vidange ont été exécutées dans un cadre réglementaire très strict où l'ensemble des préconisations énoncées en amont a été respecté.

Coût prévisionnel de cette intervention : 17 000 €



✓ Désignation des jurés d'Assises pour 2019 : Tous les ans il est établi dans le ressort de chaque Cour d'Assises une liste du jury criminel. Cette liste comprend, hors Paris, un juré pour 1300 habitants. Le nombre de jurés pour la liste annuelle est réparti proportionnellement au tableau officiel de la population de chaque département (200 jurés pour la Corrèze). Cette répartition est faite par communes ou communes regroupées. Nous rentrons dans le 2^e cas de figure puisqu'un arrêté préfectoral nous a regroupés avec Liginiac, Saint-Etienne et Sainte-Marie.



Ce même arrêté a institué le maire de Liginiac pour effectuer les tirages au sort qui déterminent une commune (sur la base des 4 concernées), puis, à partir de sa liste électorale, 3 administrés âgés de plus de 23 ans.

En juillet, le tirage au sort a désigné notre commune et par conséquent 3 de ses électeurs. Ce mois-ci une commission départementale spéciale, après avoir statué sur le retrait de certaines personnes ne remplissant pas les conditions requises, procédera à un tirage au sort pour arrêter la liste des jurés pour les affaires jugées en 2019. En s'appuyant sur cette sélection, le Tribunal de Grande Instance de Tulle effectuera un nouveau tirage au sort pour former la liste (35 jurés titulaires plus 10 suppléants) de chaque session. Une session est composée de 3 ou 4 procès. Un nouvel « écrémage » aura lieu pour la constitution du jury de jugement de chaque affaire car les jurés pressentis peuvent être récusés. La défense (l'accusé ou son avocat) peut récuser 4 jurés en 1^{ère} instance et 5 en appel. L'avocat général peut en récuser 3 en premier ressort et 9 en appel.

Au final, au bout d'une procédure complexe et après avoir passé tous ces filtres, le jury de jugement sera constitué de 6 jurés en premier ressort et 9 en appel.

✓ Acquisition d'un ordinateur portable : Vous devez faire face aujourd'hui à la dématérialisation généralisée de la plupart des démarches ou procédures que vous souhaitez effectuer (carte d'identité, passeport, carte grise, déclaration des impôts, ...). Beaucoup de français (environ 5 millions selon l'INSEE) ne sont pas en capacité de réaliser seuls ces démarches en ligne. Face à cette exclusion numérique et aux tracas qu'elle peut susciter, la commune s'est dotée d'un ordinateur portable et ceux qui le solliciteront pourront bénéficier de l'accompagnement d'un élu pour réaliser leurs démarches via internet.



✓ Local de la société de chasse : Les chasseurs viennent de se doter d'un pied à terre qui est implanté chemin des Brandes sur une parcelle communale. Une grande partie des aménagements a été réalisée par les membres de l'association. Les réseaux (eau, électricité) existants et situés à proximité ont été « réactivés ».

L'installation électrique (tableau, disjoncteur, prises de courant, prise de terre) a été effectuée par l'entreprise PREVET pour un montant de 1261,28 € TTC.

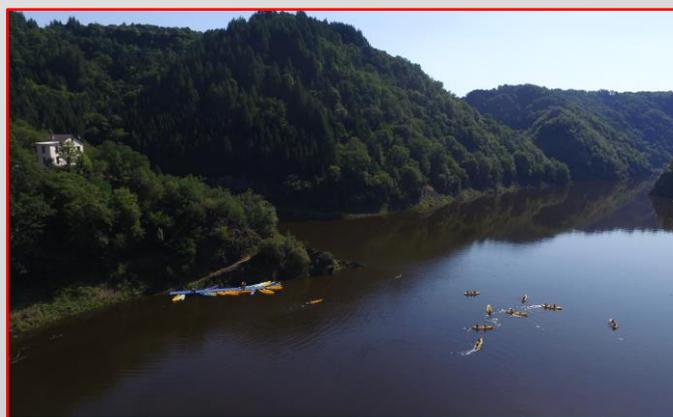


VAL BENEYTE CET ÉTÉ

SMILE KAYAK

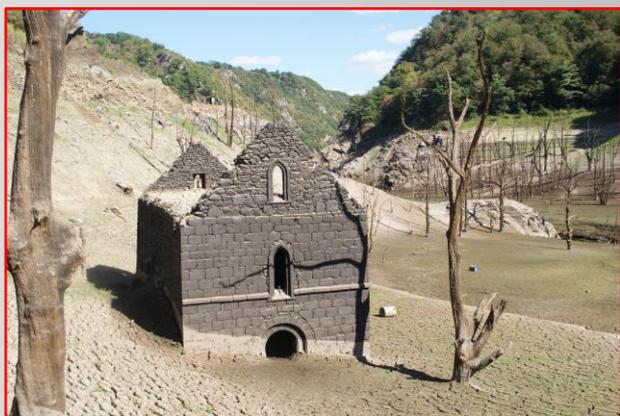
La base nautique a profité cet été d'un ensoleillement maximum pour proposer aux vacanciers la remontée en canoé des gorges de la Dordogne. Les sorties de journée avec pause déjeuner (barbecue) ont connu un réel succès et de nombreux sont ceux qui sont venus « tester » l'innovation espace game.

Le site sauvage et préservé, avec les animations qui y sont proposées, a par ailleurs fait l'objet d'un reportage diffusé en août sur TF1 au journal de 13 H. Au niveau de la communication, Laura et Gauthier ne pouvaient espérer mieux. Rendez-vous est pris pour la saison 2019.



EXPO PHOTOS EN MAIRIE

Cette exposition ayant pour thème « Le prieuré de Val Beneyte hors de l'eau » a pu être découverte en mairie durant le mois d'août. Les clichés présentés étaient l'œuvre de Jonathan GIRON, qui a profité de la vidange de Marèges en 2016 pour photographier le cadre insolite de Val Beneyte ressorti de l'eau. Les images les plus surprenantes restent indéniablement celles concernant les chapiteaux et clefs de voûte du petit édifice religieux du XIIIe siècle. Ce dernier ne sera désormais visible qu'en 2026....



✓ Infos sur les risques du monoxyde de carbone : L'arrivée de l'automne correspond souvent à la remise en route des appareils de chauffage dans les habitations. Chaque année, durant cette période de chauffe plusieurs milliers de personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone. En Nouvelle Aquitaine, les épisodes d'intoxication déclarés en 2016 sont survenus le plus souvent dans l'habitat (83 %) et la source d'intoxication la plus fréquente était la chaudière.



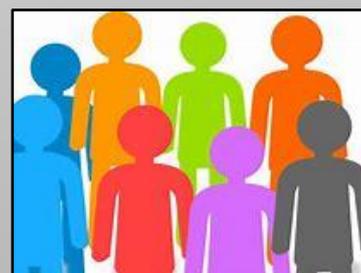
Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz asphyxiant très difficile à détecter : il est invisible, inodore et non irritant. Il résulte d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, au fuel ou à l'éthanol. Il peut aussi résulter d'un système d'évacuation défectueux. Certains symptômes annonciateurs d'une intoxication au CO existent : maux de tête, nausées et vomissements sont notamment les premiers signes qui doivent alerter. Bien identifiés, ils permettent de réagir rapidement et d'éviter le pire.

Pour éviter les risques d'intoxication 5 points clés sont à retenir :

1. Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
2. Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
3. N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, ...
4. Ne placez jamais un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage), installez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.
5. Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.

✓ Enquête de recensement 2019 : Vous allez être recensés en 2019. L'INSEE a modifié la méthode de comptage en 2004 et depuis tous les habitants de notre territoire ne sont plus recensés la même année.

Les communes de moins de 1000 habitants réalisent désormais une enquête de recensement exhaustive tous les 5 ans, à raison d'un cinquième des communes chaque année. Ainsi, notre village, dont la population avait été déterminée en 2014, va être concerné l'an prochain au même titre que 7000 autres communes.



Cette opération se déroulera entre le 17 janvier et le 16 février 2019. Vous aurez, à la suite du passage de l'agent recenseur, deux possibilités de réponse :

- En ligne via internet
- Sur papier via le questionnaire que l'agent recenseur viendra récupérer.

Nous reviendrons vers vous en temps voulu pour vous communiquer la période précise de ce recensement ainsi que l'identité de l'agent recenseur.



La petite Lila est arrivée au foyer d'Elsa COULOMBEL et d'Emile DUGENEST résidents à Val Beneyte.

La municipalité félicite les parents pour cet heureux évènement et formule ses vœux de bonheur à leur petite famille.

✓ Contrôle des bornes incendie : La défense extérieure contre l'incendie est placée sous l'autorité du maire. A ce titre, il doit veiller à ce que les PEI (Points d'Eau d'Incendie) destinés à l'alimentation des services d'incendie et de secours soient disponibles et que les bouches à incendie fonctionnent. Cette vérification réglementaire a été opérée cet été sur notre commune par le SDIS de la Corrèze et n'a fait apparaître aucun dysfonctionnement.



✓ Le point sur la fibre optique : Les études de terrain réalisées au printemps (relevé des habitations pouvant être raccordées) ont constitué la première phase. Deux réunions, le 3 mai avec le conducteur des travaux, puis le 24 juillet avec le coordinateur d'Axione, ont permis d'affiner les renseignements recueillis et de préciser le déroulé des futurs travaux. Mi-septembre, l'entreprise Axione (mandatée par DORSAL) est intervenue sur notre commune pour vérifier nos réseaux enfouis (Bourg et Maisonneuve) et aériens. Le déploiement sur notre commune (4 secteurs concernés) débutera le 19 novembre.

Nous vous rappelons que ces travaux de construction du réseau fibre sont indissociables du plan d'adressage qui est en cours. En effet, sans numéro et nom de voirie, les foyers ne pourront accéder aux offres fibre des opérateurs même si le réseau est déployé.

✓ Ambrosie à feuilles d'armoïse : Le CPIE de la Corrèze nous a alerté cet été après avoir identifié sur notre commune (cité de Val Beneyte) la présence d'une plante sauvage hautement allergisante et envahissante : l'ambrosie. Celle-ci est une plante herbacée annuelle, de la famille des Astéracées, qui sort de terre entre fin mars et fin juin, puis libère son pollen entre début août et fin septembre. C'est ce pollen qui est particulièrement agressif et peut provoquer d'importantes réactions allergiques. Vous trouverez en annexe une fiche de renseignements concernant l'ambrosie.



Si vous constatez la présence de cette plante sur le territoire de notre village prévenez la mairie ou le CPIE de Neuvic (05 55 95 93 79).

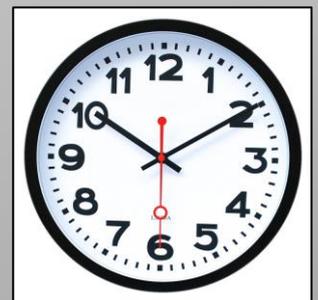
✓ Modifications d'horaires d'ouverture :

❖ **Mairie** : Mardi de 8H 30 à 12H 30 et de 13H 30 à 17H 30

Jeudi de 9H à 12H et de 14H à 17H

Samedi (inchangé) permanence des élus de 9H à 12H

❖ **Trésorerie de Neuvic** : Ouverte uniquement en matinée de 8H 30 à 12H 30, du lundi au vendredi



C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès le 31 août à Amsterdam de Johannes OLLING. Installés dans notre village depuis de nombreuses années, Jan et son épouse Elisabeth étaient unanimement appréciés pour leur gentillesse et leur simplicité. Ils avaient dû quitter notre commune l'an dernier, en raison de graves problèmes de santé, pour revenir dans leur pays natal les Pays Bas. Nous avons adressé au nom de tous les Rouchoux un témoignage de sympathie à la famille de Jan.

✓ Plan Local d'Urbanisme intercommunal : Au 1^{er} janvier 2017, lors de la fusion des EPCI qui constituent aujourd'hui HCC, cette dernière a choisi d'élaborer un PLUi sur l'intégralité de son territoire.

Ce document d'urbanisme, une fois approuvé, planifiera l'aménagement du territoire intercommunal. Il définira et réglementera l'occupation des sols sur l'ensemble des 71 communes de HCC et déterminera les droits à construire de chaque parcelle, publique ou privée.



La concertation avec les habitants se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du PLUi. C'est une obligation légale mais aussi une volonté communautaire de dialogue et de réflexion collective. A cet effet, des réunions publiques et des rendez-vous avec les municipalités concernées jalonnent la mise en place du PLUi. Nous vous ferons part des dates retenues afin que vous puissiez, en tant que propriétaires, vous prononcer sur la réalisation du diagnostic territorial désormais en phase d'analyse. Une réunion publique est d'ores et déjà programmée à Neuvic le 31 octobre (18H à la salle polyvalente).

Ce long et vaste chantier, confié pour la maîtrise d'œuvre au cabinet d'étude URBADOC, coûtera 950 000 €, subventionné à hauteur de 80 %.

✓ Gestion des déchets de fibrociment amianté : Au cours des dernières décennies, l'amiante a été intégrée dans la composition de nombreux matériaux utilisés entre autres pour la construction de maisons individuelles ou bâtiments (plaques, tuyaux, ardoises). Vous pouvez à l'occasion de travaux de démolition ou de rénovation être confrontés à la gestion de déchets d'amiante, qui sont dangereux et nécessitent donc un traitement dans un centre spécialisé. Pour répondre à vos besoins éventuels, nous vous communiquons (en toute neutralité) les coordonnées d'un collecteur agréé qui vient de lancer une campagne d'information à destination des particuliers et ce via les collectivités locales :



Société 2B RECYCLAGE (siège social à Segré en Anjou et antenne à Saint Martial de Gimel)

☎ 02 41 26 27 21



Renseignements : 05 55 86 11 01

✓ La téléassistance devient mobile : Pour répondre aux besoins de ses usagers Corrèze téléassistance lance une offre mobile qui permettra l'extension de la zone de couverture au-delà du seul domicile. En effet les bracelets d'urgence n'ont une portée que d'une centaine de mètres à partir du téléphone fixe de l'abonné. Le nouvel outil, baptisé Mobil'eas Y, est un téléphone de type smartphone permettant la géolocalisation des personnes.



